

DÉPARTEMENT DU TARN
ARRONDISSEMENT DE
CASTRES



Parc Georges Spénale
81 370 SAINT-SULPICE-LA-POINTE
Tél : 05.63.40.22.00
Email : mairie@ville-saint-sulpice-81.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 septembre 2024

Délibération n° DL-240924-110B

Objet :

Projet de restructuration de la salle Polyespace : Actualisation du plan de financement

Envoyé en préfecture le 13/11/2024

Reçu en préfecture le 13/11/2024

Publié le 13/11/2024

ID : 081-218102713-20240924-DL240924110B-DE

Date de la convocation :
18 septembre 2024

Conseillers en exercice : 29
Présents : 21
Procurations : 7

Votants : 28

Pour : 24

Contre : 4

(Liste « Saint-Sulpice Active et
citoyenne » Mme MANTEAU, MM.
LASSALLE, FILLION et LACOSTE)

Vote à la majorité

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Saint-Sulpice-la-Pointe, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Raphaël BERNARDIN, Maire.

Présents : M. Raphaël BERNARDIN, Maire – Mme Hanane MAALLEM, M. Maxime COUPEY, Mme Laurence BLANC, MM. Stéphane BERGONNIER et Bernard CAPUS, Adjoints – Mme Bernadette MARC, MM. Alain OURLIAC et Christian JOUVE, Mme Marie-Claude DRABEK, M. Jean-Pierre CABARET, Mme Laurence SÉNÉGAS, MM. Nicolas BÉLY et Benoit ALBAGNAC, Mmes Muriel PHILIPPE et Emmanuelle CARBONNE, M. Cédric PALLUEL, Mmes Bekhta BOUZID et Nadia OULD AMER, M. Julien LASSALLE et Mme Isabelle MANTEAU.

Excusés : M. Laurent SAADI (procuration à Mme Muriel PHILIPPE), Mme Nathalie MARCHAND (procuration à Mme Laurence SENEGAS), Mme Andrée GINOUX (procuration à Mme Hanane MAALLEM), M. Jean-Philippe FÉLIGETTI (procuration à Laurence BLANC), M. Stéphane FILLION (procuration à M. Julien LASSALLE), M. Maxime LACOSTE (procuration à Mme Isabelle MANTEAU) et Mme Valérie BEAUD (procuration à Mme Nadia OULD AMER)

Absent : M. Sébastien BROS

Secrétaire de séance : Mme Nadia OULD AMER.

A la demande de M. le Maire, M. Alaric BERLUREAU, Directeur Général des Services, rappelle que par délibération n° DL-240229-023 du 29 février 2024, le Conseil Municipal a procédé à l'approbation du plan de financement du projet de restructuration de la salle Polyespace ayant pour objectifs de rassembler et d'accompagner les acteurs de la jeunesse du Territoire, le secteur du spectacle et de la culture ainsi que le tissu associatif socio-culturel.

Suite à la validation de la phase Avant-Projet Définitif (APD) permettant de détailler les dernières mises au point pour les solutions retenues par le Maître d'Ouvrage : les plans, les dimensions et les volumes de la construction, le choix des matériaux, les prestations techniques, définissant précisément le chiffrage des travaux en le divisant en lots séparés, il convient d'ajuster le plan de financement prévisionnel initial.

Ce projet est susceptible de répondre aux critères de financement de différents partenaires, tels que :

Les Fonds Européens (dispositif LEADER), l'État (Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux, Fonds Verts), l'Agence Nationale du Sport, la Région Occitanie (Dispositif de soutien aux équipements structurants - Bourg centre), le Département du Tarn (Développement Territorial), la Communauté de communes Tarn-Agout (Fonds de concours) et la Fédération Française de Football (Fonds d'Aide au Football Amateur).

Ainsi, le projet de restructuration de la salle Polyespace représentera un montant, estimé à l'issu de la phase Avant-

Projet définitif, à 5 427 911,00 € H.T et la construction des vestiaires sportifs représentera un montant de 463 124,00 € H.T.

Pour mener à bien ce projet, il est proposé de solliciter l'aide de l'ensemble des financeurs selon les plans de financement actualisés suivants :

Restructuration de la salle Polyespace :

DEPENSES HT		RECETTES		
Maitrise d'ouvrage	225 047 €	Europe	3,00 %	162 850 €
Frais divers	204 714 €	Etat	30,00 %	1 628 373 €
ETUDE	595 150 €	Région Bourg centre structurant	7,37 %	400 000 €
		Département	10,00 %	542 791 €
TRAVAUX	4 403 000 €	CCTA Fonds de concours	7,37 %	400 000 €
		Commune autofinancement	42,26 %	2 293 897 €
TOTAL	5 427 911 €	TOTAL	100,00 %	5 427 911 €

Construction de vestiaires sportifs complexe Messale :

DEPENSES		RECETTES		
Maîtrise Ouvrage	19 570 €	Etat		
		DETR	30,00%	138 937 €
		Agence Nationale du Sport	10,00%	46 312 €
Frais divers	17 802 €			
		Département	20,00%	92 625 €
ETUDE	51 752 €	Fédération Française de Football	4,32%	20 000 €
TRAVAUX	374 000 €	COMMUNE (AUTOFINANCEMENT)	35,68%	165 250 €
TOTAL	463 124,00 €	TOTAL	100,00%	463 124,00 €

Ces plans de financement sont susceptibles d'être adaptés en fonction des retours que la Commune obtiendra de la part des différents financeurs.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>

Le Conseil ainsi informé et après en avoir délibéré,

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu la délibération n° DL-240229-023B du 29 février 2024 approuvant le plan de financement du projet de restructuration de la salle Polyespace ;
- Vu le projet des plans de financement présentés ;
- Vu l'avis de la commission municipale « Administration Générale / Prévention Sécurité » du mardi 10 septembre 2024 et ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;
- Considérant la nécessité de mener à bien la réhabilitation de l'espace Polyespace et la construction de vestiaires ;

DÉCIDE

- D'approuver l'actualisation des plans de financement relatifs aux projets de restructuration de la salle Polyespace et de construction de vestiaires sportifs complexe Messale.
- D'inscrire les dépenses au Budget Primitif 2024 de la Commune, en section d'investissement.
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer, au nom de la Commune, toute pièce nécessaire à la réalisation des opérations.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus
Pour extrait conforme

Le Maire,
Raphaël BERNARDIN



La Secrétaire de séance,
Nadia OULD AMER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>